I. PRESENTATION DE L'ELEVAGE DU GAEC BEVIERE

A. LOCALISATION DU SITE D'ELEVAGE ET DESCRIPTION DES ABORDS

Le GAEC BEVIERE exploite deux sites d'élevages.

1. Le site des vaches laitières

Le site principal est localisé sur la commune de La Groise au lieu-dit la Malassise. Celui-ci est accessible depuis la D934a depuis le bourg de La Groise puis par une voie communale.

La Groise est une commune du département du Nord. Elle fait partie de l'arrondissement de Cambrai, du Canton du Cateau-Cambrésis et de la Communauté de Commune du Caudrésis-Catésis. La Groise est également incluse dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

D'après le dernier recensement INSEE, la commune de la Groise accueille 495 personnes. Le nombre d'habitants sur la commune a augmenté de près de 15% entre 1999 et 2013.

Figure 2 : Evolution de la population et des logements de la Groise

	Population	Ensemble des logements	Résidences principales	Nombre d'habitant par foyer
1999	429	187	165	2,6
2008	458	204	187	2,5
2013	495	212	195	2,5

L'élevage est situé à environ 800 m de la rue principale et à 1,2 km du bourg de la commune de la Groise.

La carte de situation localisant l'élevage dans un rayon de 200 m autour du site d'élevage montre que le site est entouré de parcelles agricoles. Aucune maison n'est présente dans ce rayon mise à part l'habitation des membres du GAEC (voir plans insérés ci-après).

Le site est invisible depuis la D934. De nombreuses haies présentes sur la route communale participent à l'insertion paysagère du site d'élevage.

2. Le site des bovins à l'engraissement

Le site d'engraissement est localisé sur la commune de Bazuel au lieu-dit le Plantis à environ 5 km à vol d'oiseau du site des vaches laitières. Celui-ci est accessible depuis la D43.

Bazuel est une commune du département du Nord. Elle fait partie de l'arrondissement de Cambrai, du Canton du Cateau-Cambrésis et de la Communauté de Commune du Caudrésis-Catésis. La Groise est également incluse dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

D'après le dernier recensement INSEE, la commune de Bazuel accueille 552 personnes. Le nombre d'habitants sur la commune a diminué de près de 3% entre 1999 et 2013.

GAEC BEVIERE Présentation de l'élevage et du projet

Figure 3 : Evolution de la population et des logements de Bazuel

	Population	Ensemble des logements	Résidences principales	Nombre d'habitant par foyer
1999	571	245	216	2,3
2008	591	251	230	2,6
2013	552	263	230	2,4

L'élevage est situé aux abords de la rue principale et à 1,0 km du bourg de la commune de Bazuel.

La carte de situation localisant l'élevage dans un rayon de 200 m autour du bâtiment d'élevage montre que le site est entouré de parcelles agricoles. Néanmoins, 9 habitations sont présentes dans ce rayon (voir plans insérés ci-après). Il s'agit de :

- La maison de la fille de M. Bruno BEVIERE et d'une habitation en rénovation pour les habitations présents sur le site d'élevage.
- 7 habitations de tiers. Le tiers le plus proche est 22 m de l'aire paillée des génisses, il s'agit d'un bar.

B. PRESENTATION DES ACTIVITES

1. Cultures

Le GAEC BEVIERE dispose de 213,16 ha de SAU. Majoritairement, la production est destinée à l'alimentation des bovins. Sur la campagne 2014/2015, l'assolement est le suivant :

Figure 4 : Assolement sur la campagne 2014/2015

CULTURES	SURFACE en ha
Blé tendre d'hiver	60,66
Orge d'hiver	10,92
Maïs ensilage	56,10
Prairie permanente	49,18
Prairie temporaire de moins de 5 ans	35,53
Bande tampon	0,73
Autre utilisation	0,04

2. Elevage

Figure 5 : Effectif des animaux du GAEC BEVIERE

Atelier	Nombre d'animaux	Site	Nature du couchage	Aire de circulation	Aire d'exercice non couverte
Vaches laitières	149	La Groise	Logettes matelas	Couloir bétonné raclé	1
Vaches laitières		La Gioise	Aire paillée (fraiches vêlées)	Aire paillée	/
Génisses lait > 2 ans	10	La Groise	Logettes paillées	Couloir bétonné raclé	
Génisses lait de 1 à 2 ans	45	Bazuel	Aire paillée	Couloir bétonné raclé	1
Génisses lait < 1 an	45	La Groise	Aire paillée	Aire paillée	
Bovins à l'engrais < 1 an	35	Bazuel	Aire paillée	Couloir bétonné raclé	/
Bovins à l'engrais 1 à 2 ans	35	Bazuel	Aire paillée	Couloir bétonné raclé	

Le GAEC BEVIERE dispose d'un récépissé ICPE en date du 28 novembre 1996 pour l'élevage de 149 vaches laitières, la suite et de 70 bovins à l'engrais et d'un récépissé ICPE en date du 21 mars 2016 pour une unité de méthanisation de 44 kWé.

Annexe 1 : Récépissés ICPE, déclaration de forage et CERFA de déclaration de la modification d'une ICPE relevant du régime de déclaration

3. Méthanisation

L'unité de méthanisation n'est pas encore construire. L'implantation se fera à proximité des deux fosses circulaires sur le site des vaches laitières. Seul le lisier produit par les vaches laitières (bâtiment en logettes et couloir raclé) sera incorporé en méthanisation.

Généralités

La méthanisation, ou digestion anaérobie, est un processus naturel biologique de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. La matière organique dégradée est transformée en biogaz (mélange de dioxyde de carbone et de méthane). La matière non dégradée forme le digestat, dont la valeur agronomique NPK est proche de celle des substrats.

La méthanisation des lisiers bovins avec valorisation du biogaz par cogénération (production d'énergies thermique et électrique par combustion du méthane) a ainsi toute sa place parmi l'ensemble des solutions de production d'énergies renouvelables.

Elle permet en outre d'atteindre deux objectifs complémentaires : produire de l'énergie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et produire un digestat stabilisé utilisable comme fertilisant ou amendement organique à la place d'un engrais minéral de synthèse. Elle permet également de faciliter l'acceptabilité des activités agricoles en réduisant les nuisances olfactives des matières brutes.

La méthanisation est un des axes du Grenelle de l'environnement pour la production d'énergies renouvelables.

Apports

Les produits entrants proviennent uniquement du lisier produit par les vaches laitières présentes sur le site d'élevage de La Groise.

Le lisier produit par vaches laitières logées sur logettes et couloir raclé sera orienté vers une fosse tampon qui sera réalisée en bout de bâtiment des vaches laitières. Le lisier sera ensuite pompé depuis cette préfosse pour être régulièrement incorporé en méthanisation.

La mise en place du méthaniseur ne modifie pas les besoins de stockage (réduction de 0 à 5 % en volume des lisiers). En effet, le méthaniseur étant intégré entre la préfosse et la fosse de stockage, il n'y a pas d'entrées de matières extérieures et seule une fraction de la matière organique est transformée en gaz.

C. MAIN D'ŒUVRE

L'élevage est composé de 3 membres et d'un salarié.

Figure 6: Main d'œuvre

Nom, Prénom	Adresse	Formations et expérience	
Bruno BEVIERE	La Groise	BEPA, CAPA, installé depuis 1989	
Gaël BEVIERE	La Groise	BAC pro, installé depuis 2014	
Danièle BEVIERE	La Groise	BP REA, installée depuis 1996	
Pierre SANIEZ	Catillon-sur-Sambre	Depuis 2014 sur l'exploitation	

Le GAEC BEVIERE respectera les prescriptions du code du travail et notamment les articles R.4412-1 à R4412-58. Les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs exposés à des risques chimiques sont déterminées par décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article L. 4111-6.

En application de l'article R. 4411-73 du code du travail, le fournisseur d'une substance ou mélange dangereux fournit au destinataire de cette substance ou mélange une fiche de données de sécurité Ces fiches sont remises, sous réserve de secrets industriels, par les fabricants ou vendeurs aux chefs d'établissement. Elles sont datées, actualisées, gratuite et rédigée en français. Elles sont remises à la première livraison et après toute révision comportant de nouvelles informations significatives sur le produit.

Elles rassemblent des informations sur le produit (plus complètes que celles contenues sur l'étiquette) et notamment sur ses dangers éventuels, les mesures de prévention conseillées lors de sa manipulation,

GAEC BEVIERE Présentation de l'élevage et du projet

de son stockage, de son transport, de son utilisation, de son élimination, l'aménagement des zones de stockage et des postes de travail.

L'étiquetage a pour objet de signaler visuellement le danger ; la F.D.S. ne figure pas sur l'emballage mais doit être fournie lors de l'achat au chef d'établissement qui pourra mettre en place les moyens de prévention.

II. DESCRIPTION DE L'ELEVAGE ACTUEL

A. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le plan de masse, inséré en page suivante, montre la disposition des différents bâtiments et des réseaux.

1. Le site de La Groise

a. Les bâtiments d'élevage

Le bâtiment des vaches laitières :

Ce bâtiment est aménagé avec :

- 160 logettes bétonnées accompagnées de couloir de raclage en lisier,
- une aire paillée pour vaches fraiches vêlées, cette aire est paillée tous les jours et curée une fois par mois,
- une salle de traite 2 fois 12 postes double équipement et l'aire d'attente sous laquelle est aménagée une préfosse de 180 m³.

Aujourd'hui, ce bâtiment loge au maximum 149 vaches laitières.

Le bâtiment des vaches taries :

Le bâtiment accueillant les vaches taries est composé d'une aire paillée tous les jours et curée tous les mois.

Le bâtiment des génisses (1) :

Le bâtiment accolé au logement des vaches taries est aménagé en 48 logettes paillées et couloir raclé. Les animaux présents sont en attente d'insémination artificielle.

Le bâtiment des génisses (2) :

Le deuxième bâtiment des génisses est localisé à côté des silos. Le bâtiment est composé d'une table d'alimentation située entre une aire paillée avec quai autonettoyant et une aire paillée avec couloir de raclage.

La nurserie :

Ce bâtiment n'est pas encore construit et les veaux sont aujourd'hui logés sur l'aire paillée avec quai autonettoyant présenté précédemment. La déclaration pour ce bâtiment a donné lieu à l'émission d'un récépissé datant du 5 février 2016.

Ce bâtiment n'est lui aussi pas encore construit. A terme, la nurserie permettra de loger l'intégralité des veaux d'élevage dans un seul et même bâtiment jusque l'âge de 6 mois sur une litière paillée accumulée.